



France ASSOS SANTÉ
Union Nationale des Associations Agréées du
Système de Santé

Catherine SIMONIN
Présidente

CASTELNAU LE LEZ - 08 mars 2018



UNAASS : Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé

**Loi de modernisation de notre système de santé (26/01/2016) :
article 1^{er} relatif à la création de l'UNAASS**



« Il peut être créé une Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé, composée des associations d'usagers du système de santé agréées au plan national qui apportent à l'union leur adhésion.

Cette union est constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Ses statuts et son règlement sont soumis à l'agrément du ministre chargé de la santé... ».



UNAASS : Les missions (art. 1 de la loi)

- **Donner ses avis et propositions aux pouvoirs publics** sur le fonctionnement système de santé
- **Animer un réseau des associations agréées** aux niveaux national et régional
- **Agir en justice** pour la défense des intérêts de ses membres et de ceux des usagers
- **Représenter les usagers** auprès des pouvoirs publics en vue de la désignation des délégués dans conseils, assemblées et organismes
- **Dispenser des formations** dont la formation obligatoire de base



UNAASS : Les missions (art. 1 de la loi)

Missions complémentaires – rapport de concertation :

- Expression des attentes et **plaidoyer**
- ▶ **Information** des adhérents et du grand public
- Organisation de **débats**, participation aux **débats publics**
- Promotion et accompagnement des **mobilisations citoyennes** en santé
- **Représentation des Usagers** dans instances européennes et internationales
- Susciter des **observations et des actions de recherche**



7 collèges des associations nationales + les URAASS

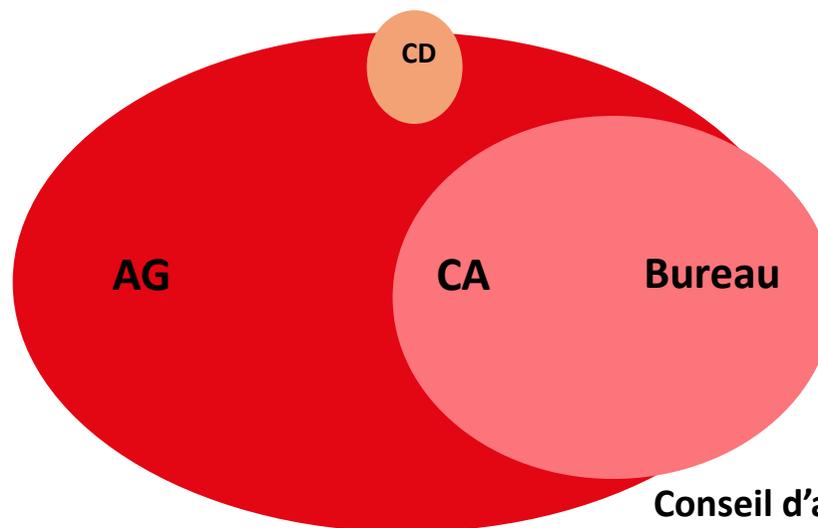
- Associations de défense des intérêts des personnes malades
 - Associations défense des intérêts des personnes âgées et des retraités
 - Associations de défense les intérêts des personnes en situation de handicap
 - Associations de défense les intérêts des familles, dont l'UNAF
 - Associations de défense des intérêts des consommateurs
 - Associations de défense des intérêts des personnes en situation de précarité
 - Associations dont l'objet principal est la défense et la promotion de la qualité et de la sécurité de la prise en charge
- + URAASS (9 dont 1 DOM)



**Le Comité de déontologie et de
prévention des conflits de 7 membres**

4 représentant de l'AG
+ 3 personnalités qualifiées
dont le président

Bureau de 11 membres
Président, Vice-président,
Trésorier
+ 1 membre
de chaque collège



Assemblée générale

Toutes les associations
nationales agréées
adhérentes
+ Toutes les URAASS

Invitation des associations
associées

**Conseil d'administration
d'au plus 45 membres**

7 collèges
+ URAASS
+ au plus de personnalité qualifiés



7 collèges + Collège représentant les territoires

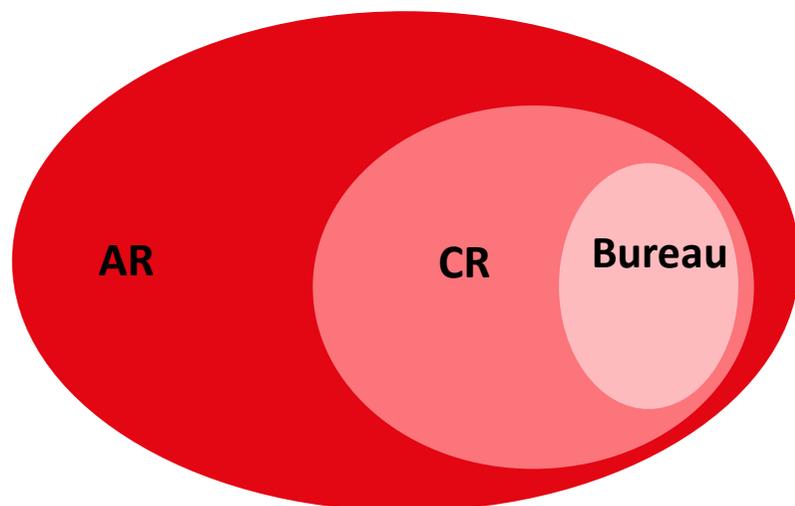
- Mêmes collèges que la gouvernance nationale
- + Collège représentant les territoires 1/5 des membres

Une URAASS par régions administratives

- Les URAASS n'ont pas de personnalité juridique
- Mais un statut d'établissement juridique rattaché au siège national, conformément aux dispositions du code de commerce.
- Elles peuvent conduire des actions régionales ou locales prenant en compte les spécificités des territoires en matière de santé publique.



Gouvernance régionale



Bureau

11 au plus membres

Président, Vice-président,
Trésorier

+ 1 membre de chaque collège

Assemblée régionale

Les « Délégations »
d'associations nationales
+ Associations régionales
agrées

Invitation des associations
associées

Comité régional

de 15 à 25 membres

7 collèges

+ Collège représentant les territoires
+ deux personnalités qualifiées



UNAASS : Organisation et fonctionnement La Charte des valeurs

Une charte de valeurs sera élaborée:

- L'incompatibilité avec la défense des intérêts de **syndicats, de professionnels** ou de **partis politiques...**
- L'incompatibilité avec des positions contraires à la défense des usagers,
- La prévention des risques de **conflits d'intérêt** avec des professionnels ou industriels
- L'existence d'instances associatives composées majoritairement **de membres non professionnels de santé ou de professionnels de l'action sociale en exercice.**
- L'engagement des membres à participer aux **plaidoyers ou à la production** / diffusion de documents relatifs à la défense des usagers et de leurs intérêts
- La volonté clairement exprimée de **participer aux travaux de l'Union**
- **Le respect de la charte des associations adhérentes est vérifié par un comité de déontologie**

www.france-assos-sante.org/occitanie



UNAASS : financement

- Inscription d'un fonds national pour la démocratie sanitaire dans la loi de financement de la sécurité sociale
 - **En 2017** : 0,07% du produit de la taxe sur la consommation de tabac (11,03 milliards), soit environ 7,7 millions d'euros
 - **Les années suivantes** : 0,11 % du produit de la taxe sur la consommation de tabac, soit environ 12,1 millions d'euros
- ▶ pour financer
 - l'UNAASS et les URAASS (fonctionnement),
 - la formation de base et obligatoire des RU
 - et éventuellement des actions d'associations ou d'organismes (IPDS) en faveur de la démocratie en santé
- Possibilité de recevoir dons et legs, **mais pas d'appels à dons possibles**



FRANCE ASSO SANTÉ : LA VOIX DES USAGERS

France Assos Santé est le nom choisi par l'Union Nationale des Associations Agréées du système de santé (UNAASS).

Elle se positionne comme étant **l'organisation de référence** pour représenter les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans la loi de santé du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de **72 associations nationales fondatrices**.



FRANCE ASSO SANTÉ : LA VOIX DES USAGERS

France Assos Santé s'inscrit dans une nouvelle ère de la place des Usagers dans la Santé.

Nous sommes passés de la « **Démocratie Sanitaire** » à la « **Démocratie en Santé** »

France Assos Santé a été créée pour **amplifier la place des Usagers dans la Santé**

La diversité des associations qui la compose est une force, elle amène des regards d'horizons divers pour construire la Santé de demain.

L'Usager de la Santé devient acteur de son parcours de vie en Santé



FRANCE ASSO SANTÉ : LA VOIX DES USAGERS

Groupes de travaux

Accès à l'assurance et à l'emprunt

Assurance Maladie

Indemnisation des accidents médicaux

Douleur soins palliatifs

E-Santé

Hôpital

Médicament

Urgences populationnelles

Vaccination

Prévention, éducation à la Santé, promotion de la Santé



Composition UNAASS

FRANCE ASSO SANTÉ : LA VOIX DES USAGERS

Plus de 72 associations de patients et d'usagers adhérentes

France Assos Santé regroupe 72 Associations Nationales agréées du système de Santé.

Fédération française des diabétiques (AFD), Vaincre la mucoviscidose, AIDES, Union nationale des associations familiales (UNAF), La Ligue Nationale contre le cancer (LNCC), Association des accidentés de la vie (FNATH), Fédération nationale des associations de retraités et préretraités (FNAR), Association des paralysés de France (APF), AFM-Téléthon, UFC-Que Choisir ou encore Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)...



FRANCE ASSO SANTÉ : LA VOIX DES USAGERS

Au total, les associations membres de notre union réunissent plusieurs centaines de milliers de patients/usagers adhérents. A noter que les associations qui constituent France Assos Santé, bénéficiant toutes de **l'agrément en santé**, couvrent la totalité des pathologies reconnues par le dispositif des **30 affections de longue durée** (ALD) et au-delà un très large éventail des problématiques en lien avec la santé.

L'URAASS OCCITANIE regroupe 140 associations ayant un Agrément en Santé National ou Régional.



Santé Info Droits

est une ligne d'informations juridiques et sociales constituées de juristes et avocats qui ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.

- Les RU du système de santé, s'interrogeant sur leurs missions, le fonctionnement des instances dans lesquelles ils siègent,
- Les usagers eux-mêmes à la recherche d'informations en lien avec leurs implications d'ordre juridique ou social résultant de leur état de santé et de celui de leurs proches
- Les intervenants associatifs, en lien avec le suivi et l'accompagnement des personnes auprès desquelles ils agissent.



Santé Info Droits

Une question juridique ou sociale liée à la santé ?

Appelez la ligne Santé Info Droits au :

01 53 62 40 30 (prix d'une communication normale)

le lundi, mercredi et vendredi de 14H à 18H et le mardi et jeudi de 14H à 20H



66 Millions d'IMpatients : site web d'information santé

- ▶ Lancé en mars 2014, le site [66 Millions d'IMpatients](http://www.66millionsdimpatients.org) est un outil d'information au service de tous les usagers du système de santé:
 - une **démarche informative**, première marche vers l'autonomie du patient.
 - une **démarche participative**, pour que s'exprime(nt) la/les voix des usagers du système de santé, permettant de mieux connaître leurs attentes en matière de prise en charge et d'organisation des soins.

Information / Empowerment / Littératie



France Assos Santé OCCITANIE
Union Régionale des Associations Agréées du
Système de Santé Occitanie

Siège Toulouse: Cité de la Santé - 20, Rue du
Pont Saint-Pierre - TSA 60033- 31059
TOULOUSE Cedex 9 · Tél. : 06 37 66 54 34

Antenne de Nîmes : 393, Rue de l'Hostellerie –
30018 NIMES · Tél. : 04 66 27 02 18

occitanie@france-assos-sante.org · www.france-assos-sante.org/occitanie



France Assos Santé OCCITANIE
Union Régionale des Associations Agréées du
Système de Santé Occitanie

MERCI DE VOTRE ATTENTION

